

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent, Mr BERAUD Christophe, Mme LEBRETON Marie, Mme GIRAUDET Stéphanie, Mr GRENAT Claude, LASCIOUVE Jean-Claude

Mme COMBEMOREL Sophie a été élu secrétaire.

Absents excusés : Mr GOUYON Gilles, Mme BARBECOT Annie

AMENAGEMENT D'UNE BOULANGERIE AVENANTS N°1

Considérant la délibération N°2015/06/04 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la l'aménagement d'une boulangerie.

Concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil de la nécessité d'approuver l'avenants N°1 pour le lot N°01 « Gros Œuvre ».

La nature de cet avenant est la suivante :

- Démolition du bâtiment mitoyen acquis par la commune,
- Modification du réseau d'assainissement à la demande de la SEMERAP,
- Adaptation du plancher existant à l'aménagement de la boulangerie.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant HT	Nouveau montant HT
01	SARL MAIGNOL Jean-Pierre	82 058.43	11 079.00	93 137.43
TOTAUX H.T.		85 058.43	11 079.00	93 137.43
T.V.A. 20 %		16 411.69	2 215.80	18 627.49
TOTAUX T.T.C.		98 470.12	13 294.80	111 764.92

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver cet avenants n°1 au marché de travaux pour l'aménagement d'une boulangerie comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cet avenant n°1 aux marchés de travaux pour l'aménagement d'une boulangerie, comme détaillé ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux commenceront en début d'année 2017. Dans le cadre du FIC nous avons obtenu une subvention d'un montant de 54 842 € sur un montant de dépense de 182 807 € HT.

Nous avons également obtenu une subvention FSIL (Fond de soutien à l'investissement public local) d'un montant de 139 889 € sur un montant de dépense estimatif de 559 559 € HT.

CHOIX DES ENTREPRISES AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Concernant le projet d'aménagement de la salle des fêtes (1^{ère} tranche).

Monsieur le Maire, chargé de l'ouverture et de l'examen des plis rappelle la procédure de mise en concurrence qui a été faite :

Procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) :

- Avis d'information par voie de presse,
- Date limite de remise des offres le 20/01/2016 à 12 heures,
- Ouverture des offres le 4 mars à 9 heures.

La commission d'Appel d'Offre à déterminée lot par lot en faveur des offres économiquement les plus avantageuses, appréciées en fonction des critères de pondération suivant :

- Prix (60%)
- Mémoire Technique (30%)
- Délais (10%)

Monsieur le Maire propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises comme défini dans le tableau suivant :

LOTS	DENOMINATIONS	ENTREPRISES
1	Gros Œuvre	SARL MAIGNOL Jean-Pierre
2	Bardage de Façades	ETS LECUYER - EURL LOPITAUX
3	Menuiserie extérieures Aluminium - Vitrierie	POL-AGRET SAS
4	Menuiserie intérieures	SARL COMBRILLES AVENIR
5	Plâtrerie - Peinture – Faux Plafonds	SARL BROUSSE DIDIER
6	Courants Faibles - Courants Faibles Forts – Chauffage Electrique	SARL EA2B
7	Plomberie – Sanitaire - VMC	AC2S AUVERGNE - CHAUFFAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

Total des travaux avec les entreprises les mieux disantes : 175 180.47 € HT en tenant compte des options faux plafond, CTA et éclairage dans faux plafond. L'option pour le bardage fundermax du lot n° 2 est à définir.

Organisation de la location de la salle des fêtes le 1^{er} semestre 2017 :

- Les Vœux du Maire se feront à la salle des associations.
- Le repas de la commune offert aux aînés sera reporté après les travaux.
- La commune payera la différence de location dans les autres communes.
- Une réunion d'information avec les associations sera organisée.

CONTRAT D'APRENTISSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande pour un contrat d'apprentissage dans le cadre d'une formation d'ouvrier paysagiste a été faite.

Les conditions sont les suivantes :

Sur la qualité de « maître d'apprentissage » :

- Le maître d'apprentissage doit être majeur et offrir toutes garanties de moralité. Il a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondantes à la qualification recherchée et au diplôme préparé.
- Sont réputées remplir la condition exigée d'un maître d'apprentissage :
 - 1. les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant au diplôme préparé par l'apprenti.
 - 2. les personnes justifiant de 3 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée
 - 3. les personnes possédant une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme préparé par l'apprenti après avis du recteur, du DRAAF ou du DRJSCS. Cette condition de compétence professionnelle sera celle principalement retenue pour les agents de la fonction publique qui deviendraient maîtres d'apprentissage.

Au regard de notre situation d'employeur communal, nous sommes dans le cas de figure n°3 : nous devons nous adresser à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes auprès de Mme Anne-Marie Cognac, Chargée de l'Inspection de l'Apprentissage, que nous pouvons joindre par téléphone au 04 78 63 13 37 ou par courriel au srfd.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr .

Sur la rémunération :

- La rémunération est versée en tenant compte de son âge et de sa progression dans le cycle de formation poursuivi. Elle est majorée de 10 points quand l'apprenti prépare un diplôme de niveau IV.
- **Pour un apprenti mineur, la rémunération sera de 25 % du SMIC la 1^{ère} année et de 37 % du SMIC la 2^{ème} année. (Smic brut : 1.466,62 euros / mois)**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter en apprentissage Mr Dorian DIOGON à partir du 1^{er} Septembre 2016 pour une durée de 2 ans.

CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une annonce est parue sur pôle emploi et à la mission locale pour le recrutement d'un emploi d'avenir en remplacement de Francis. Les candidatures peuvent se faire jusqu'à fin juillet. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre le temps mais cependant de recruter un emploi d'avenir.

D.P.U

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des droits de préemptions pour les ventes suivantes :

	Propriétaire	Parcelle	Lieu	Nom de l'acquéreur	Montant
1	Mr BARSSE Christophe	AB 288-290	LE BOURG	PINTO Nicolas	2 000 Euros

	Propriétaire	Parcelle	Lieu	Nom de l'acquéreur	Montant
2	Mme FAURE Jeannine	E 937 (nouveau N° 1287)	LES BARSESSES	Mr et Mme CLERMONT Alain CORCOUE-SUR- LOGNE (44)	17 000 Euros

	Propriétaire	Parcelle	Lieu	Nom de l'acquéreur	Montant
3	Mr et Mme HARRISON David	AB 176-299	LE BOURG	Mr et Mme BONNET Hervé	137 000 Euros

	Propriétaire	Parcelle	Lieu	Nom de l'acquéreur	Montant
4	Mr et Mme PETIT André	AB 139	LE BOURG	Mr et Mme FONTENIL Michel	18 000 Euros

	Propriétaire	Parcelle	Lieu	Nom de l'acquéreur	Montant
5	Mrs Nicola et Julien CHEVALLEY	F 962-964-965	LA ROCHE	Mr et Mme CALMARD Stéphane	10 000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces propriétés, aucun projet n'étant envisagé sur ces secteurs.

DEGAGEMENTS PLANTATIONS VERNADEL et VILLEMAINE

Monsieur le Maire rappelle que, suite au Conseil Municipal en date du 19 avril, il avait été demandé à notre agent ONF de nous faire parvenir d'autres devis concernant les dégagements de plantations pour les sections de Villemaine et du Vernadel suite aux plantations. Mr DENEFFLE (agent ONF) n'a pu que nous faire parvenir 1 devis.

Devis O.N.F : 4 500 € TTC

Devis Privé : 3 738 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis d'un montant de 3 738 € TTC. Il souhaite également que les membres de chaque section soient informés.

COUPE DE BOIS EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'O.N. F, concernant les coupes prévues pour l'exercice 2016 dans les forêts soumises au Régime Forestier.

Sur proposition de l'O.N. F, le conseil municipal fixe les coupes de bois de l'exercice 2016, les destinations suivantes :

VENTE

FORET	NUMERO DE PARCELLES	SURFACE (ha)	ESSENCES	MODALITE	DESTINATION
VILLEMAINE	Unique	8.34	Résineux et Feuillus	UP	Vente d'Automne

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Fixe les coupes de bois de l'exercice 2016 comme ci-dessus,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

TARIF CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il peut décider de l'augmentation du prix du repas servi à la cantine à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de laisser les repas au prix actuel, soit :

Enfants 2.40 €

Adultes : 5.50 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil que le recensement de la population aura lieu sur la commune du 19 janvier au 18 février 2017. Un Coordonnateur Communal qui sera responsable de la préparation doit être nommé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Mme ZABA Nadia.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut également prévoir le recrutement de 2 agents recenseurs.

Le Conseil fait les propositions suivantes :

Propositions :

- Chloé BASCOBERT
- Joëlle MOURLON
- Emeline DEMOULIN
- Flavie MERVEILLE

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le mandat de Marie-France BASCOBERT comme déléguée de l'administration de la révision des listes électorales se termine le 1^{er} septembre 2016. La Sous-Préfecture nous demande de lui adresser des propositions de 3 ou 4 personnes pour lui permettre de désigner un nouveau délégué. Le Conseil fait les propositions suivantes :

- Renée MOUSSELON
- Noël TOURRET
- Serge CHASSAGNETTE
- Alexis RENARD
- Annie NONY
- Jérôme GIRAUD

ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES EPF Smaf

Monsieur le Maire expose :

Les Communes de :

- **SAINT ELOY LES MINES** (63), par délibération du 29 octobre 2015,
- **MADRIAT** (63), par délibération du 10 juin 2015,
- **REUGNY** (03), par délibération du 8 janvier 2016,
- **MALREVERS** (43), par délibération du 25 février et 17 mars 2016,
- **BOISSET** (15), par délibération du 26 mars 2016,

La Communauté de Communes :

- **SUMENE-ARTENSE** (15), composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saigne, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes) par délibération en date du 17 février 2016.

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1^{er} mars, 5 avril et 24 mai a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA DESSERTE FORESTIERE.

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une route forestière. Il précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 80% sur des fonds Région/Europe dans le cadre du soutien à la desserte forestière -programme développement rural- mesure 4-3-1.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Mr le Maire, Après étude des propositions faites, Après avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition suivante :

- Chemin mitoyen avec la commune de Miremont sur une longueur de 2 142 ML pour accéder au massif du « Blanquet ».
- Chemin sur une longueur de 182 ML pour accéder dans le massif « Les Communaux » proche du village de Courtine.

APPROUVE

- Le montant du coût estimatif du projet qui s'élève à 100 726 € HT soit un TTC de 120 871.20 €

DIT

- Que le plan de financement est le suivant :

Montant HT = 100 726.00 €

Subvention 80% soit 80 580.08 €

Reste en autofinancement 20 145.92 €

TVA + 20 145.20 €

Total autofinancement = 40 291.12 €

DEMANDE l'octroi de la subvention de 80% dans le cadre du soutien à la desserte forestière - programme développement rural- mesure 4-3-1.

DONNE pouvoir à Mr le Maire à l'effet de signer tous documents se rapportant au projet.

La commune de Miremont participera à hauteur de 50% sur la partie mitoyenne, montant estimatif des travaux 84 356 € HT soit une participation de 42 178 € + une partie de la TVA déduction faite du FCTVA. La commune de Miremont a donné son accord par délibération du 18 Mai 2016.

FONDS POSTAL DE PEREQUATION DEPARTEMENTALE TERRITORIALE

Concernant le projet de création de la boulangerie, incluant l'aménagement d'une agence postale communale, Monsieur le Maire propose qu'il soit fait appel au Fonds Postal de Péréquation Départementale Territoriale.

Le coût prévisionnel des investissements liés est le suivant :

Travaux	43 000 €
Maitrise d'œuvre SPS – CT - AMO	7 000 €
Total HT	50 000 €

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Fonds Postal	25 000 €
Participation communale	25 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet d'aménagement de l'Agence Postale tel qu'il lui est présenté ainsi que son plan de financement,

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de financement à La Poste via le Fonds Postal de Péréquation,
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce programme,

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

- Conseil Départemental : Réunion d'information concernant les plans d'urgence pour les campagnols terrestres le Mardi 6 Septembre à 10H30 à la salle des fêtes de Bromont Lamothe. Mr le Maire propose que le secrétariat rappelle cette réunion aux conseillers agriculteurs 10 jours avant.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

Mr Jean-Claude LASCIOUVE demande que le chemin de randonnée « Ferré » soit taillé.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

COMMISSIONS

Voirie, assainissement :

Un RDV sera pris avec le SIV de Menat pour les emplois partiels et faire chiffrer les 15 000 € de travaux supplémentaires.

Buse à la sortie de la station d'épuration, Mr CHABOURY de la SEMERAP viendra le 12 juillet à 14h.

Problème d'affaissement du parking de la cave du au passage du réseau d'eau usées. Les autorisations de l'époque seront recherchées par le secrétariat.

Bâtiments communaux :

Prévoir une réunion pour les reprises de concessions au cimetière, Gilles GOUYON est chargé de ce dossier.

Demander un devis pour un appentis à l'hangar communal.

Matériel communal :

Rouleau du broyeur à changer, Claude GRENAT et Gérard MOURLON sont chargés de ce dossier.

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine :

Pour la rentrée 2016/2017 il y aura 8 rentrées et 6 départs.

Compte rendu de la réunion (parents élèves – intervenants TAP)

Information :

Budget :

CCAS :

Vie communale :

L'affiche de la foire aux chou sera faite par Mme BAGNAUD M. Claude.

Tourisme et Patrimoine :

Employés :

SYNDICATS

SIRB:

SICTOM :

EPF/SMAF : 40 ans de l'EPF en septembre dans les bâtiments de l'hôtel Dieu.

SMADC: Compte rendu de l'A.G par Mme BAGNAUD Marie Claude.

SIV MENAT :

SIEG :

SIAEP SIOULE ET MORGE :

Vote des budgets. Recherche de fuites sur les réseaux.

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Compte rendu du Conseil Communautaire par Mr Bernard FAVIER.

Le Conseil Municipal est contre le périmètre proposé, mais souhaite que le travail préparatoire à cette fusion-extension soit poursuivi, de façon à ce que le nouvel EPCI puisse fonctionner dans les meilleures conditions au 1^{er} janvier 2017.

Une délibération à l'unanimité est prise dans ce sens et envoyée aux services concernés.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Aménagement Foncier,
- ✓ Boulangerie,
- ✓ Nouveau Contrat de Mme Françoise PETITJEAN, unanimité pour un recrutement en tant que fonctionnaire sur un temps restant à déterminer.